

Cette fiche d'information sur l'article fournit des renseignements pertinents sur les piles aux détaillants, consommateurs, FEO et autres utilisateurs qui souhaitent obtenir une FDS conforme au SGH. Les articles, tels que les piles, sont exemptés des critères de classification de la FDS du SGH. Les critères du SGH ne sont pas conçus ou destinés à être utilisés pour classer les dangers physiques, sanitaires et environnementaux d'un article. Les piles grand public de marque sont définies comme des dispositifs électrotechniques. La conception, la sécurité, la fabrication et la qualification des piles grand public de marque sont conformes aux normes ANSI et CEI en matière de piles. Le présent document est fondé sur les principes énoncés dans les approches de communication des dangers suivantes : ANSI Z-400.1, GHS, fiche d'information sur l'article JAMP, CEI 62474 et ANSI C18.4M.

1. Renseignements sur le document

Nom du document	Piles alcalines Procell (piles principales et spécialisées)
ID du document	Fiche d'information sur l'article-Procell ALK
Date d'émission	1er mai 2015
Version	2.0
Préparateur	Duracell Amérique du Nord – Sécurité des produits et réglementation
Dernière révision	11 février 2022
Coordonnées pour renseignements	mailto:SDS@duracell.com

2. Renseignements sur l'entreprise

Nom et adresse	Duracell Industrial Operations, 14 Research Drive, Bethel, CT USA 06801. Duracell Batteries BV, Nijverheidslaan 7, 3200 Aarschot, Belgique. Duracell International Operations Sàrl, Rue du Pré-de-la-Bichette 1, CH-1202, Genève, Suisse.
Site Web international	https://www.procell.com
Relations avec les consommateurs : Amérique du Nord	Amérique du Nord : 1-800-551-2355 (9 h à 17 h, HNE)
Relations avec les consommateurs : Europe et Asie	(UK) 0800 716434, (FR) 0800 346 790 Service & appel gratuits, (IRL) 1 800 509 176, (DE) 800 101 2112, (AT) 0800 1025 1956, (CH) 0800 000 885, (BE) 0800 50995, (NL) 0800 265 8616, (IT) 800 125 662, (ES) 900 800 522, (PT) 800 781 012, (GR) 210 66 75 000, (CY) 22-210900, (DK-FI-NO-SE) 4687991926, (IS) 3545222700, (ZA) +27211403500, (RO) 021 3361915, (MD) 022472402, (BG) 02 40 24 500, (BIH) 033756000, (MNE) 020261920, (PL) 22 692 42 77, (LT) (8) 37 401 111, (LV) 67798667, (EE) +3726505555, (CZ) +420233332010, (SK) +42153419601, (HU) 0620 770 7099, (HR) 0800 0009, (SI) 01/588 6800, (AZ) 812 3100949, (UA) +380444909771 (ДП «CAB 92») & +380442476704 (TOB «IHBECTKOM»), (KZ) +7 727 250 05 50, (TM) 00865 530070, (KG) 0312 41 77 04 (Apple City International), (TR) 0 850 502 61 40.

3. Information sur l'article

Description	Pile alcaline grand public de marque Procell			
Catégorie de produit	Dispositif électrotechnique			
Utilisation	Source d'énergie portable pour appareils électroniques			
Sous-marques mondiales (détail)	Procell, Intense, Constant			
Sous-marques mondiales (entre entreprises)	FEO/FEA			
Descriptions physiques (désignations CEI)	<u>Piles principales</u> : AA (LR6), AAA (LR03), C (LR14), D (LR20), 9V (6F22, 6LR61)			
Descriptions physiques (désignations CEI)	<u>Paquets de piles</u> : Style-F, Style-B, ILCO			
Principes de fonctionnement	Une pile alimente un appareil en convertissant l'énergie chimique stockée en énergie électrique.			
Images représentatives du produit	  			
	<table border="1"> <tr> <td>Présentation au détail</td> <td>Présentation en vrac</td> <td>Paquets de piles</td> </tr> </table>	Présentation au détail	Présentation en vrac	Paquets de piles
Présentation au détail	Présentation en vrac	Paquets de piles		

4. Construction de l'article	
Normes applicables à l'industrie des piles	ANSI C18.1M Partie 1, ANSI C18.1M Partie 2, ANSI C18.4M, CEI 60086-1, CEI 60086-2, CEI 60086-5
Système électrotechnique	Dioxyde de manganèse alcalin
Électrode – Négatif	Zinc - (CAS no 7440-66-6) ; 10-25%
Électrode – Positive	Dioxyde de manganèse - (CAS no 1313-13-9) ; 35-40%
Électrolyte	Hydroxyde de métal alcalin (hydroxyde de potassium aqueux - CAS no 1310-58-3) ; 5-10%
CANADA/AMÉRIQUE DU NORD/EUROPE/CHINE	Acier plaqué nickel-cobalt ou acier plaqué nickel - (CAS no 7440-02-0) ; 8-15%
Autres matières non actives	10-15%
Substances déclarables – (CEI 62474 Critère 1)	Aucune substance déclarable.
Pile sans mercure (ANSI C18.4M <5 ppm)	Oui
Pile ou batterie de petite taille (ANSI C18.1M Partie 2 ; CEI 60086-5)	Tailles : Les piles AAA et les piles spéciales s'insèrent dans un cylindre de test spécialement conçu de 2,25 pouces (57,1 mm) de long et 1,25 pouce (31,70 mm) de large.
5. Santé et sécurité	
Avertissement d'ingestion/petites pièces	<u>Requis pour les piles ou batteries de petite taille (tailles : piles AAA et piles spéciales) :</u> Garder hors de la portée des enfants. Si avalée, consulter immédiatement un médecin.
Conditions normales d'utilisation	L'exposition au contenu de la pile scellée ne se produira pas à moins que celle-ci ne fuie, ne soit exposée à des températures élevées ou ne fasse l'objet d'une utilisation abusive mécanique.
Remarque au médecin	Une pile endommagée libère de l'hydroxyde de potassium concentré et caustique.
Premiers soins - Si avalée	Ne PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Pour obtenir des informations sur le traitement, appeler la ligne téléphonique nationale sur l'ingestion de piles (les numéros de téléphone pour les États-Unis et le Canada sont indiqués ci-dessous).
Centre antipoison/Amérique du Nord	Appels des États-Unis et du Canada uniquement : 1-800-498-8666 (sans frais) [Ligne nationale d'information sur l'ingestion de piles, 24 h]
Centres antipoison/répertoire mondial	http://globalcrisis.info/poisonemergency.html#AAA
Premiers soins - Contact avec les yeux	Rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.
Premiers soins - Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.
Premiers soins - Inhalation	Emmener à l'air frais.
Normes de sécurité et tests des piles	Les piles Duracell répondent aux exigences de la norme ANSI C18, 1M Partie 2 et/ou CEI 60086-5. Ces normes précisent les tests et les exigences pour les piles alcalines afin de garantir un fonctionnement sûr dans des conditions normales d'utilisation et dans le cadre d'une mauvaise utilisation raisonnablement prévisible. Les régimes de tests évaluent trois conditions de sécurité. Ces conditions de sécurité sont les suivantes : 1 - Simulation de l'utilisation prévue : Utilisation partielle, vibrations, chocs thermiques et mécaniques. 2 - Mauvaise utilisation raisonnablement prévisible : Installation incorrecte, court-circuit externe, chute libre (chute par l'utilisateur), surcharge et écrasement. 3 - Considération de conception : Utilisation abusive de la chaleur, stress du moule
Énoncés sur les précautions	ATTENTION : Les piles peuvent exploser ou fuir et causer des brûlures si elles sont rechargées, jetées au feu, mélangées avec un autre type de pile, insérées à l'envers ou démontées. Remplacer toutes les piles usagées en même temps. Ne pas transporter de piles libres dans sa poche ou son sac

	à main. Ne pas retirer l'étiquette de la pile. Garder les piles de petite taille (c.-à-d. AAA) hors de portée des enfants. Si avalée, consulter immédiatement un médecin.
6. Risque d'incendie et lutte contre l'incendie	
Risque d'incendie	Les piles peuvent se rompre ou fuir si elles sont impliquées par un incendie.
Moyens d'extinction	Utiliser tout moyen d'extinction approprié à la zone environnante.
Incendies impliquant de grandes quantités de piles	En cas d'incendie de grandes quantités de piles, celles-ci se rompent et dégageront de l'hydroxyde de potassium caustique. Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
7. Manutention et stockage	
Précautions de manipulation	Éviter les mauvaises utilisations mécaniques et électriques. Ne pas court-circuiter ou installer incorrectement. Les piles peuvent se rompre ou se vider si elles sont démontées, écrasées, rechargées ou exposées à des températures élevées. Installer les piles conformément aux instructions de l'équipement.
Précautions de stockage	Stocker les piles dans un endroit sec à température ambiante normale. La réfrigération ne les fait pas durer plus longtemps.
Déversement de grandes quantités de piles libres (non emballées)	Prévenir le personnel affecté aux déversements en cas de déversements importants. Des vapeurs irritantes et inflammables peuvent être libérées par des piles qui fuient ou se rompent. Espacer les piles pour éviter les courts-circuits. Éliminez toutes les sources d'inflammation. Évacuer la zone et laisser les vapeurs se dissiper. Le personnel de nettoyage doit porter un ÉPI approprié pour éviter tout contact avec les yeux et la peau et toute inhalation de vapeurs ou de fumées. Augmenter la ventilation. Recueillir soigneusement les piles et les placer dans un contenant approprié en vue de leur élimination. Enlever tout liquide déversé avec un matériau absorbant et le mettre dans un contenant pour l'élimination.
8. Considérations relatives à l'élimination (SGH, section 13)	
Collecte et élimination appropriée	Jeter les piles usagées (ou excédentaires) en respectant la réglementation fédérale, étatique/provinciale et locale. Ne pas accumuler de grandes quantités de piles usagées en vue de leur élimination, car l'accumulation pourrait provoquer un court-circuit des piles. Ne pas incinérer. Dans les pays, tels que le Canada et l'UE, où il existe une réglementation pour la collecte et le recyclage des piles, les consommateurs doivent jeter leurs piles usagées dans le réseau de collecte des dépôts municipaux et des détaillants.
RCRA (40 CFR 261) de l'EPA (É.-U.)	Classé comme déchet non dangereux (non inflammable, corrosif, réactif ou toxique). La réglementation fédérale sur les déchets universels (40 CFR 273) ne s'applique pas. Les exigences des États peuvent être plus strictes que les exigences fédérales.
California Universal Waste Rule (California Code of Regulations, titre 22, div. 4.5, ch. 23)	La Californie interdit l'élimination des piles dans les poubelles (y compris les ordures ménagères).
Vermont Primary Battery Stewardship Law (Loi 139)	Au Vermont, les consommateurs doivent recycler les piles alcalines. Pour plus d'informations, contacter : https://www.call2recycle.org .
9. Informations relatives au transport (SGH, section 14)	
Statut réglementaire	Non réglementée par le IMDG de l'OMI/Non classée par le IMDG de l'OMI/la substance n'est pas soumise au IMDG de l'OMI. Les piles alcalines (parfois appelées « piles sèches » ou piles « utilisées par les ménages ») ne sont pas répertoriées ou réglementées en tant que marchandises dangereuses en vertu de la réglementation de l'IATA sur les marchandises dangereuses, des instructions techniques de l'OACI, du code IMDG, des règlements types de l'ONU, de la réglementation américaine sur les matières dangereuses (49 CFR) et de l'ADR de la CEE-ONU.

Numéro d'identification de l'ONU/Nom d'expédition	Aucun numéro d'identification de l'ONU/Nom d'expédition - Numéro d'identification de l'ONU/Nom d'expédition non requis.
Conformité aux dispositions spéciales	Des dispositions réglementaires spéciales exigent que les piles soient emballées de manière à empêcher la production d'une quantité dangereuse de chaleur et les courts-circuits. Les expéditeurs peuvent préparer les piles en attachant les bornes avec du ruban adhésif, en emballant individuellement les piles ou en les séparant d'une autre manière pour éviter le risque de créer un court-circuit. Les piles expédiées dans l'emballage original non ouvert de Duracell sont conformes.
Dispositions spéciales du DOT des É.-U.	49 CFR 172.102, disposition spéciale 130
Transport aérien - IATA 63e édition, OACI	Disposition spéciale A123 NOTE : Les mots « NON RESTREINT » et « DISPOSITION SPÉCIALE A123 » doivent être inclus dans la description de la substance sur la lettre de transport aérien lorsque celle-ci est émise.
Transport aérien de passagers	Aucune restriction.
Déplacement à bord des navires (IMDG/OMI)	Non réglementée par le IMDG de l'OMI/Non classée par le IMDG de l'OMI/la substance n'est pas soumise au IMDG de l'OMI.
Ligne téléphonique d'urgence en matière de transport	Ligne téléphonique d'urgence 24 heures sur 24 du CHEMTREC Aux États-Unis, appeler le +703-527-3887. En dehors des États-Unis, appeler le +1 703-527-3887 (à frais virés)
10. Informations réglementaires (SGH, section 15)	
10a. Exigences relatives aux piles	
Mercury Containing and Rechargeable Battery Management Act of 1996 de l'EPA (É.-U.)	Aucun mercure n'est ajouté au cours du processus de fabrication.
Directive européenne sur les piles 2006/66/CE et amendement 2013/56/EU	Conforme aux restrictions de marquage et de substances concernant le mercure (<0,0005 %), le cadmium (<0,0020 %) et le plomb (<0,0040 %). Les étiquettes mondiales sont marquées du symbole de collecte spéciale et du qualificatif UE conformément à la directive européenne sur les piles 2006/66/CE, article 11, paragraphe 1 sur les piles et accumulateurs et les déchets de piles et d'accumulateurs (annexe II).
R.P.C. Disposition relative à la limitation de la teneur en mercure des piles (GB 8897.5-2005, MOD, Section 9.1(e))	
R.P.C. Pile sans mercure (GB 24427-2009) < 1 ppm	Oui
10b. Exigences générales	
CPSIA 2008 des É.-U. (PL 11900314)	Exemptées
CPSC FHSA des É.-U. (16 CFR 1500)	Les piles grand public ne sont pas répertoriées comme un produit dangereux.
TSCA Section 13 (40 CFR 707.20) de l'EPA (É.-U.)	Aux fins du dédouanement, les piles sont considérées comme un « article ».
RCRA (40 CFR 261) de l'EPA (É.-U.)	Classé comme déchet non dangereux (non inflammable, corrosif, réactif ou toxique). La réglementation fédérale sur les déchets universels (40 CFR 273) ne s'applique pas. Les exigences des États peuvent être plus strictes que les exigences fédérales.
Proposition 65 de la Californie	Selon l'évaluation d'une tierce partie, aucun avertissement n'est nécessaire.
Règlement sur les produits contenant du mercure (DORS/2014-254) du CANADA	Sans mercure
RÈGLEMENT REACH DE L'UE (CE) n° 1907/2006 ET SUBSTANCE EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTE (REACH)	Réglementée comme un « article ». Aucune substance extrêmement préoccupante répertoriée n'est présente (>0,1 % p/p) conformément à la définition de l'article de la CEJ du 10 septembre 2015. Cette communication sur les substances extrêmement préoccupantes est basée sur les meilleures informations à notre disposition. Duracell assure la conformité au règlement REACH de l'UE dans le cadre de ses activités quotidiennes en

	matière de qualité, de sécurité et de réglementation. La liste des substances extrêmement préoccupantes candidates est mise à jour environ deux fois par an et Duracell mettra à jour cette déclaration en conséquence si cette liste à jour affecte l'évaluation présentée ici.
REACH, article 31 de l'UE	Une FDS n'est pas requise pour les piles alcalines grand public.
10c. Définitions réglementaires - Articles	
OSHA des É.-U.	29 CFR 1910.1200(b)(6)(v)
TSCA des É.-U.	40 CFR 704.3 ; 710.2(3)(c); et [19 CFR 12.1209a]
REACH de l'UE	Titre 1 - Chapitre 2 - Article 3, paragraphe 3
SGH	Section 1.3.2.1
11. Autres	
11a. Certification et homologation par des tiers	
Note :	La liste UL s'applique uniquement à toutes les piles 9V et seulement aux piles AA fabriquées à LaGrange aux États-Unis et en Chine.
UL (UTGT2.S50939 Détecteurs de fumée à une ou plusieurs stations - Composante)	AA, 9V Norme de certification : ANSI/UL 217 Détecteurs de fumée à station unique et à stations multiples
11b. Fiche d'information sur l'article – Approches de la communication des dangers (consultées lors de l'élaboration de ce document) :	
Système général harmonisé de classification (SGH)	Les exigences relatives aux FDS du SGH et les critères de classification ne s'appliquent pas aux articles ou produits (comme les piles) qui ont une forme fixe et qui ne sont pas destinés à libérer un produit chimique. L'exemption pour les articles se retrouve dans la section 1.3.2.1.1 du SGH et se lit comme suit : <i>Le SGH s'applique aux substances pures et à leurs solutions diluées ainsi qu'aux mélanges. Les objets (« articles ») tels que définis dans la norme sur la communication des dangers 29 CFR 1900.1200 de l'OSHA des États-Unis, ou dans des documents similaires n'entrent pas dans le champ d'application du système.</i>
Consortium de promotion de la gestion conjointe des articles JAMP	JAMP est une association japonaise de l'industrie qui a développé le concept de fiche d'information sur les articles en tant qu'outil de la chaîne d'approvisionnement pour partager et communiquer des informations sur les produits chimiques dans les articles. Le processus de création de la fiche d'information sur l'article est basé sur les substances « déclarables » pour répondre aux exigences réglementaires mondiales ainsi que sur les substances à déclarer par GADSL, JIG, etc.
CEI 62474 Éd. 1.0B :2012 Déclaration de matières pour des produits de et pour l'industrie électrotechnique	Une norme internationale entrée en vigueur en mars 2012 concernant la déclaration des produits électriques et électroniques. CEI 6274 remplace les anciennes Lignes directrices conjointes de l'industrie – Déclaration de matériaux pour les produits électrotechniques (JIG-101-Ed 4.1 (21 mai 2012))
Base de données CEI 62474 - Publiquement disponible en ligne (mise à jour par TC11 : Normalisation environnementale pour les produits et systèmes électriques et électroniques.	Le principe général pour qu'une substance soit incluse dans la base de données en tant que substance déclarable est le suivant : 1) les lois ou règlements nationaux existants dans un pays membre de la CEI qui sont applicables aux produits électrotechniques et qui interdisent ou limitent les substances, ou qui ont une exigence d'étiquetage, de communication, de déclaration ou de notification, et 2) l'application des critères de la CEI 62474 aboutit à l'identification d'une substance déclarable.
ANSI C18.4M-2017 Piles et batteries portables - Environnemental	Cette norme fournit des orientations réglementaires et un modèle pour rédiger une fiche d'information sur l'article concernant une pile portable grand public. Voir l'annexe C.2 (informatif) sur les fiches de données de sécurité et l'annexe E (informatif). 2. Général.
ANSI Z 400.1/Z19.1 (2010)	2.1. Portée : S'applique à la préparation des FDS pour les produits chimiques dangereux utilisés dans des conditions professionnelles. Ne traite pas de la manière dont la norme peut être appliquée aux articles. On y trouve des informations de base sur la manière d'élaborer et de rédiger

une FDS. Des informations supplémentaires sont fournies pour aider à se conformer aux lois et réglementations fédérales et étatiques en matière d'environnement et de sécurité. Des éléments de la norme peuvent être acceptés pour une utilisation internationale.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Cette fiche d'information sur l'article a pour but de fournir un résumé de nos connaissances et de nos conseils concernant l'utilisation de cet article. Les informations contenues dans ce document ont été compilées à partir de sources considérées par Duracell comme fiables et sont exactes au meilleur de la connaissance de la société. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif sur les réglementations mondiales en matière de communication des dangers. Ces informations sont offertes de bonne foi. Chaque utilisateur de ce produit doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour éviter l'exposition des employés, les dommages matériels ou le rejet dans l'environnement. Duracell n'assume aucune responsabilité pour les blessures subies par le destinataire ou des tiers ou pour tout dommage matériel résultant d'une mauvaise utilisation du produit.